



**A la sécurité
du pays portent le
souci!**

**Payez votre abonnement,
respectivement prolongez,
maintenant.**

AZB / P.P. 3001 Bern

L'IDEE

Jeunes UDC Romands

www.zeitungidee.ch

4/2015

Abo Fr. 35.-

EDITORIAL

Elections fédérales : ne nous reposons pas sur nos lauriers !



Par Niels Rosselet-Christ
Président des Jeunes UDC Neuchâtel
Rédacteur en Chef de «L'IDEE» Romandie

Le 18 octobre dernier, l'UDC a réalisé un score historique, avec presque 30% des électeurs ayant voté pour elle. A part dans quelques cantons où sa position s'est maintenue, elle a progressé dans tous les autres.

Inutile de paraphraser les discours des éternels insatisfaits et autres pourfendeurs de la « démocratie » sauce socialiste, qui même après un résultat aussi marquant se permettent encore de mépriser la volonté claire du peuple en affirmant que « l'UDC n'a pas sa place au Conseil fédéral »... Espérons donc un peu de bon sens de la part des chambres fédérales en décembre prochain lors de l'élection de la Chambre des 7 Sages, pour un retour de la concordance arithmétique et de l'équilibre politique si particulier qui fait la réussite de la Suisse.

N'oublions pas que c'est maintenant que le travail commence ; après cette belle campagne riche en émotions et un succès à sa clef, il est à présent temps de se mettre au travail : nous devons maintenir notre présence sur le terrain, rencontrer les gens, les écouter, leur parler et défendre nos idées au quotidien. Nous devons, pour celles et ceux qui siègent dans un Conseil,



redoubler nos efforts pour préserver nos acquis à succès et accroître la prospérité de la Suisse. Nous devons aussi mettre en place les remparts face aux défis gargantuesques, notamment en matière d'immigration, qui nous attendent ces prochaines années.

Nous pouvons être fiers du travail accompli jusqu'ici ainsi que du résultat de cette campagne mais nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. Nous avons gagné la première place, certes, il est maintenant temps de la mériter, en tenant nos promesses et en prouvant nos ambitions par un travail de fonds basé sur l'excellence, l'écoute et la droiture.

**NON aux
AVOCATS GRATUITS
pour TOUS LES
REQUÉRANTS D'ASILE!**



*signez
maintenant
le référendum*

www.avocats-gratuits-non.ch



Escalade de la situation dans l'asile – crise de direction au Conseil fédéral

Depuis le début de ce mois, 330 personnes en moyenne journalière ont semble-t-il franchi la frontière suisse pour déposer une demande d'asile. Extrapolé jusqu'à la fin de l'année, cela fera 20 000 personnes supplémentaires affluant en Suisse (soit 120 000 sur toute une année!). Nous assistons de toute évidence à une escalade de la situation dans le domaine de l'asile. Voilà la conséquence de l'inactivité des autorités compétentes qui, les yeux braqués sur les élections fédérales, n'ont cessé depuis des mois de minimiser le problème. L'UDC invite le Conseil fédéral à agir enfin et à prendre en main le dossier de l'asile. Les frontières doivent être immédiatement contrôlées avec l'aide de l'armée. Les migrants qui arrivent d'Etats tiers sûrs, donc également des pays voisins de la Suisse, doivent être retenus aux frontières et renvoyés. Conformément au traité de Dublin, leurs demandes doivent être traitées dans les pays par lesquels ils ont pénétré dans l'espace Schengen.



Cela fait longtemps qu'on pouvait prévoir cette vague de migration massive vers la Suisse. Les chiffres ont explosé. Comparativement à sa population, la Suisse enregistre depuis plusieurs mois davantage de demandes d'asile que par exemple l'Allemagne (exemple: 4544 demandes d'asile en septembre en Suisse contre 43 071 en Allemagne qui compte dix fois plus d'habitants). La Suisse supporte donc aussi les conséquences de l'échec complet de la politique d'asile et de migration de l'UE qui, à la suite de l'invitation de la chancelière allemande Merkel, a complètement perdu le contrôle de la situation. La Suisse doit maintenant défendre elle-même ses intérêts. Il est urgent que le Conseil fédéral règle la crise qui marque la conduite du dossier de l'asile.

Demandes de l'UDC rejetées

Les demandes de l'UDC de prendre rapidement des mesures efficaces et de contrôler les frontières ont été systématiquement refusées ces derniers mois par le Conseil fédéral et le Parlement. Durant la dernière session d'automne, le Parlement a encore strictement refusé de débattre d'un contrôle des frontières. La responsabilité de l'impréparation de la Suisse devant cette escalade de la situation incombe entièrement au Département fédéral de justice et police et à sa responsable, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, ainsi qu'à la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police présidée par le conseiller d'Etat Käser. Ces personnes et tous les partis sauf l'UDC ont systématiquement minimisé le problème et trompé la population dans l'unique but de ménager leur position en vue des élections fédérales de 2015.

Signaux désastreux

Le 4 novembre 2015, une porte-parole du Secrétariat d'Etat aux migrations a encore osé dire à la Télévision allemande „Nous avons encore de place pour toutes les personnes qui veulent venir chez nous!“. Une déclaration aux effets fatals, tout comme les signaux qu'émet la Suisse avec la révision de la loi sur l'asile récemment approuvée par le Parlement. Des avocats

gratuits pour tous les requérants d'asile augmenteront forcément le pouvoir d'attraction que la Suisse exerce sur les migrants économiques et autres profiteurs de nos institutions sociales. L'UDC a d'ailleurs lancé un référendum contre ce projet de loi insensé et dangereux.

Les chiffres de l'asile explosent

La situation dans le domaine de l'asile s'aggrave quotidiennement:

Demandes d'asile 2014	23'765
Demandes d'asile janvier-août 2015	19'668
Demandes d'asile septembre	4'544
Demandes d'asile octobre (estimation)	4'750
demandes d'asile depuis le 31.10. (10 jours)	3'300
Demandes d'asile 2015 (extrapolation)	49'000
Demandes d'asile depuis le 31.10. extrapolées sur une année	120'000
Demandes d'asile 1999 (guerre du Kosovo)	47'513

Le chiffre record de demandes d'asile pendant la guerre du Kosovo sera donc probablement dépassé cette année déjà. Il n'est pas exclu que l'afflux de migrants économiques et sociaux explose une nouvelle fois dans un proche avenir. Il faut aussi rappeler à ce sujet que la Suisse supporte depuis des années une charge largement supérieure à la moyenne européenne dans le domaine de l'asile. L'afflux de ces derniers jours se concentre notamment sur les passages frontaliers d'Allemagne et d'Autriche (origine de ces personnes: 50% Afghanistan, 25% Syrie, à chaque 5% Gambie, Iran et Irak).

Protéger les frontières et renvoyer les clandestins

L'UDC exige une intervention immédiate des autorités compétentes sur la base de l'article d'exception (art. 55) de la loi sur l'asile et, si des modifications de la loi sont nécessaires, sur la base du droit d'urgence. Le Conseil fédéral doit prendre les décisions suivantes déjà lors de sa séance de demain mercredi:

- les frontières doivent être immédiatement contrôlées et protégées de manière autonome par la Suisse. L'armée doit être immédiatement mise à contribution sous la forme d'un service d'assistance.
- les personnes qui veulent entrer en Suisse à partir d'un Etat tiers sûr doivent être renvoyées directement à la frontière. Conformément à l'accord de Dublin, le traitement de ces demandes d'asile incombe aux Etats par lesquels ces personnes ont pénétré dans l'espace Schengen. Les autorités suisses doivent communiquer ce principe de manière parfaitement claire.
- les bandes de passeurs doivent subir la loi dans toute sa sévérité.
- chez les personnes qui ont déjà déposé une demande d'asile en Suisse, il faut distinguer rigoureusement entre migrants économiques et sociaux, réfugiés de la guerre et personnes dont l'intégrité physique et la vie sont menacées. Seules ces dernières ont droit à l'asile et à un séjour durable en Suisse.
- les personnes dont la demande a été refusée doivent être immédiatement renvoyées dans leur pays. L'aide d'urgence qui leur est accordée doit être limitée dans le temps.
- les personnes bénéficiant d'une décision d'admission provisoire doivent être immédiatement soumises à un contrôle complet afin de vérifier si la situation dans leur pays permet un rapatriement. Les personnes admises provisoirement n'ont droit qu'à l'aide d'urgence.
- il n'est pas question de mettre en place un état-major spécial pour l'asile qui se concentre uniquement sur la mise à disposition de logements et qui gère le problème au lieu de le résoudre. Il s'agit bien plus pour les autorités responsables d'appliquer systématiquement les lois en vigueur ainsi que les accords bilatéraux avec l'UE.
- l'aide sur place, donc dans le contexte de la zone en guerre de Syrie, doit être priorisée à la charge du budget de l'aide au développement.

Les Jeunes UDC s'implantent dans le paysage politique



Par Valentin Christe
Rédacteur en Chef-Adjoint de „l'IDEE“

A l'heure de rédiger ces lignes, les élections fédérales 2015 ne sont pas tout à fait terminées puisque certains cantons doivent encore voter pour le second tour de l'élection au Conseil des États. Malgré cela, elles sont d'ores et

déjà très positives pour l'UDC et pour notre pays puisqu'on observe un net renforcement de la droite et du centre-droit, notamment au Conseil national, ainsi qu'un affaiblissement des différents mouvements autoproclamés écologistes. Les Jeunes UDC ont présenté des listes dans de nombreux cantons, notamment en Romandie. Et il est réjouissant d'observer que celles-ci ont rencontré, de manière générale, un franc succès !

Qu'il soit permis à l'auteur de ce billet de s'attarder un peu plus longuement sur le cas des Jeunes UDC Vaudois. Notre section, dont votre serviteur a l'honneur d'être vice-président, a connu une croissance soutenue ces dernières années. Après avoir connu plusieurs changements organisationnels, nous avons rassemblé nos forces afin de représenter tous ceux qui se reconnaissent en nous. Lors des élections fédérales de 2011, nous avions obtenu 1,94% des voix, soit plus de 57'000 suffrages. Quatre ans plus tard, nous gagnons 15'000 suffrages supplémentaires, ce qui nous amène à 2,29% des voix ! Après ces élections fédérales 2015, les Jeunes UDC Vaud sont la huitième force politique du canton. Ce n'est que grâce à, ou à cause de la Ville de Lausanne que l'extrême gauche du POP-SolidaritéS nous dépasse de justesse. Comme en 2011, les Jeunes UDC Vaud ont dépassé le Parti Bourgeois Démocratique, à qui certains commentateurs visiblement mal inspirés promettaient déjà un siège au Conseil national. Soulignons enfin que notre parti a obtenu le meilleur score parmi les formations qui ne sont pas présentes au Grand Conseil vaudois.

Non sans malice, les journalistes du Matin Dimanche ont relevé que les Jeunes UDC Vaud ont obtenu autant de suffrages que les Jeunes Socialistes, les Jeunes Libéraux-Radicaux et les Jeunes PDC réunis. Ce franc succès est à mettre au crédit d'une équipe motivée, dynamique et audacieuse, qui s'est engagée sans compter pour défendre ses idées et conquérir des électeurs. En menant une campagne de terrain, en n'hésitant pas à aborder les thèmes qui « fâchent » de manière décomplexée, en répondant présent

lors des débats, notre parti a su se démarquer et continuer sur sa lancée. Par l'apparement avec l'UDC-Vaud, il a contribué à assurer le quatrième siège au Conseil national de cette dernière. Les Jeunes UDC Vaud ont en outre été novateurs lors de cette élection, puisque nous avons lancé une liste au Conseil des États. C'était la première fois dans l'histoire vaudoise qu'un parti de jeunes se présentait à la Chambre haute. Nos deux candidats, Dylan Karlen et Arthur Petit, ont obtenu respectivement 3,14% et 2,74% des suffrages, de très bons scores pour une élection majoritaire, traditionnellement défavorable à l'UDC.

Forts de leur succès, les Jeunes UDC de toutes les sections cantonales doivent maintenant assumer leurs responsabilités. Il va s'agir tout d'abord de recruter de nouveaux membres afin d'assurer la relève politique. Il faudra également les former et accompagner leur intégration dans les sections UDC afin, pourquoi pas, de leur permettre de se présenter aux différentes élections et ainsi d'enrichir de l'expérience politique. Enfin, les Jeunes UDC doivent continuer ce qu'ils ont réussi à faire jusqu'à présent : amener sur le devant de la scène, de manière audacieuse et originale, les questions sensibles, et plus particulièrement celles qui touchent la jeunesse.

Ainsi, dans le canton de Vaud, ce sont les Jeunes UDC qui ont, les premiers, mis en évidence la question de la neutralité politique à l'école. En effet, on a assisté ces dernières années dans certains établissements scolaires à une authentique propagande socialiste. Sans vergogne, certains enseignants n'hésitent pas à dénigrer le premier parti de Suisse devant leurs élèves, dans des établissements publics financés par les contribuables, ceci au mépris du plus élémentaire devoir de réserve qui incombe à tout fonctionnaire. Les Jeunes UDC Suisse ont dénoncé cet état de fait via la plateforme Freie Schulen, qui a été également adaptée en français. Sans surprise, cette problématique est en effet particulièrement criante en Romandie... Dans un autre registre, les Jeunes UDC Vaud se sont également positionnés contre les politiques restrictives en matière de vente d'alcool à l'emporter telles qu'elles ont été adoptées par le parlement cantonal.

Les prochaines années seront cruciales pour l'avenir de notre pays : arrêt de l'immigration de masse, expulsion des criminels étrangers, relations avec l'Union Européenne, lutte résolue contre les abus dans l'asile, sauvegarde de notre prospérité économique, frein à l'État social sans limite, lutte contre la bureaucratie tatillonne et inquisitrice... les défis ne manquent pas. Les Jeunes UDC doivent honorer la confiance de tous ceux qui leur ont accordé leurs suffrages, et se montrer à la hauteur de la tâche. Il y a du travail et celui-ci ne pourra être accompli qu'en équipe. Cela commence dès le 28 février 2016, lorsqu'il s'agira de voter pour le renvoi effectif des étrangers criminels. Mobilisons-nous dès maintenant !

Le tourisme social ne sera pas restreint

Avant les élections une majorité de la Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national avait encore voté pour les restrictions proposées par l'UDC concernant le tourisme social au détriment de l'AI, des prestations complémentaires et de l'AVS. Les élections passées, les choses se présentent différemment.

Avant les élections une majorité de la Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national avait encore voté pour les restrictions proposées par l'UDC concernant le tourisme social au détriment de l'AI, des prestations complémentaires et de l'AVS. Les élections passées, les choses se présentent différemment.

La Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil des États a enterré hier trois propositions de l'UDC pour l'application de l'initiative populaire „contre l'immigration de masse“ dans le domaine des assurances



sociales. Le fait est pourtant qu'aucune autre idée n'a été avancée pour résoudre les problèmes posés par une immigration excessive et l'entrée directe des immigrants dans le système social

suisse. Il appartient maintenant au Conseil fédéral d'appliquer enfin la disposition constitutionnelle exigeant une gestion autonome de l'immigration en prenant aussi des mesures contre les touristes sociaux. Le gouvernement a le devoir de proposer des solutions adéquates, faute de quoi la politique aussi démesurée qu'irresponsable menée actuellement finira par coûter très cher à la Suisse.



Encore moins de responsabilités individuelles face aux frais médicaux



Par Christian Streit,
Centre Patronal



Centre Patronal

Centre Patronal

www.centrepatronal.ch

Le Conseil fédéral veut de nouveau serrer la vis en matière d'assurance-maladie obligatoire.

Et cette fois encore, il s'oriente vers «plus de solidarité et moins de responsabilités individuelles». L'interdiction de certaines franchises et surtout la réduction des rabais sur les primes pour les franchises élevées font planer les menaces de restriction de la liberté de choix et d'augmentation disproportionnée des coûts de la santé. Des propositions alternatives existent pourtant.

L'intention du conseiller fédéral Berset

Suite à une simple question signée par une bonne moitié des conseillers aux Etats, le conseiller fédéral Berset a dû sortir du bois. Il avait en effet mandaté l'Office fédéral de la santé publique pour effectuer des calculs en lien avec l'assurance-maladie, destinés à prouver que les citoyens en bonne santé paient une part trop réduite des coûts de la santé et que, dès lors, un surcroît de solidarité est nécessaire.

Concrètement, le conseiller fédéral Berset propose, dans le cadre de la consultation qui se termine mi-novembre prochain, les modifications suivantes: d'une part, les adultes ne devraient plus pouvoir choisir des franchises de 1'000 ou 2'000 francs, mais seulement celles de 300, 500, 1'500 ou 2'500 francs. Pour les enfants, on se limiterait à trois franchises (0, 400 et 600 francs) au lieu des sept variantes qui existent aujourd'hui (de 0 à 600 francs). D'autre part, il est prévu de réduire les rabais sur les primes pour les franchises les plus élevées. Ainsi, notamment, les adultes ayant opté pour une franchise de 1'500 francs pourraient bénéficier d'une réduction sur leurs primes d'au maximum 60% du risque supplémentaire encouru, et d'au maximum 50% du risque supplémentaire en cas de franchise de 2'500 francs (contre actuellement 70% dans les deux cas de figure). Pour les enfants, les rabais accordés pour les quelques franchises existantes serait aussi réduits.

Des effets inquiétants

Le Conseil fédéral peut procéder à ces importantes modifications sans obtenir au préalable l'aval du Parlement, du fait que seule une modification de l'ordonnance est nécessaire. Il s'agirait pourtant déjà de la quatrième (!) diminution des rabais sur les primes depuis l'introduction, en 2000, de la nouvelle loi sur l'assurance-maladie. Elle serait de surcroît basée sur des données lacunaires, puisque de nombreuses factures concernant les personnes qui ont souscrit les franchises les plus élevées ne figurent tout simplement pas dans les statistiques (du fait qu'elles ne sont pas envoyées aux assureurs parce qu'elles ne donnent pas droit à un remboursement).

Ce sont en particulier les adultes qui seront affectés par la limitation du choix des franchises et surtout par la réduction des rabais. Bien plus de la moitié des assurés en Suisse a choisi une franchise supérieure à 300 francs pour l'assurance-maladie, et c'est précisément ce que veut changer le conseiller fédéral Berset. Qualifier la franchise la plus basse «d'ordinaire» n'est pas anodin et ne laisse guère de doute sur l'objectif à long terme: tous les citoyens devront bien sagement se conformer à la doctrine socialiste et assumer les coûts à parts égales.

L'Histoire nous a enseigné les effets d'un tel système sur le comportement des citoyens. La mentalité «casco complète» en matière d'assurance-maladie est déjà aujourd'hui évidente: l'augmentation significative des

prestations, observée à la fin de chaque année, indique bien que l'on se restreint moins à partir du moment où la franchise est atteinte et que, dès lors, les prestations ne coûtent que 10% aux assurés, voire sont gratuites.

Des coûts qui grimpent, une responsabilité qui diminue

Il est urgent de mettre un terme à cette tendance à toujours moins de responsabilisation. Comment pourrait-on réduire la consommation inutile de prestations de santé lorsque celles-ci sont accessibles gratuitement? Avec de surcroît un catalogue des prestations assurées toujours plus large (incluant par exemple les médecines complémentaires), on arrive à un résultat final qui est tout sauf social: les familles en particulier souffrent d'une hausse incessante des primes d'assurance-maladie; or ce sont elles qui seraient les plus touchées par la diminution des rabais sur les primes. Elles s'orientent en effet de façon tendancielle vers des franchises plus élevées, du fait de besoins de soins moindres en raison de l'âge des membres de la famille ou pour préserver le budget familial.

Il est louable que le conseiller fédéral Berset, au moment de mettre son projet en consultation, se soucie des citoyens et de la difficile décision à laquelle ils sont confrontés au moment de choisir leur franchise. Toutes les enquêtes réalisées auprès de la population montrent que les Suisses n'aiment pas être restreints dans leur choix et sont tout à fait capables d'évaluer les conséquences et de les assumer. Dans le cadre du vote sur la caisse unique, ils se sont clairement opposés à une quelconque mise sous tutelle et cette position mérite d'être défendue même lorsque de petits pas sont faits dans cette mauvaise direction. Une limitation des rabais conduit à plus d'égalitarisme et pourrait même compromettre des propositions sensées telles que le modèle du médecin de famille, du fait qu'elles n'induiraient plus que des réductions négligeables de primes.

Deux meilleures propositions

Pour autant qu'il faille envisager des changements en matière d'assurance-maladie obligatoire, ceux-ci devraient s'inscrire dans une autre direction. Pour plus de responsabilité individuelle, le Conseil fédéral devrait réfléchir à une augmentation de la franchise minimale de 300 à 500 francs au moins, ce qui constituerait une adaptation à l'évolution des coûts de la santé. En outre, une fois la franchise choisie, un engagement à plus long terme de l'assuré conduirait à plus de solidarité. La possibilité actuelle d'abaisser la franchise les années où l'on doit bénéficier de soins programmés et de la réaugmenter dès lors que l'état de santé ne nécessite plus de prestations pourrait être facilement limitée en bloquant le choix de la franchise pour deux ou trois ans et en n'autorisant un changement qu'une fois ce délai écoulé.



Le plus suisse des apéritifs...

LES FÉES DU VALLON
LES SPÉCIALISTES DE L'ABSINTHE

**ABSINTHES, ACCESSOIRES,
CHOCOLATS, IDÉES CADEAUX,
DÉGUSTATIONS, ONLINE-SHOP**

Bielstrasse 8, 2540 Granges (SO)
Tel. 078 847 23 90

/ absinth.vallon
www.absinthium.ch



Le parti socialiste et les mathématiques



Par Yohan Ziehli
Président Jeunes UDC Vaud

L'UDC a obtenu le 18 octobre dernier le plus haut score historique d'un parti politique suisse lors d'une élection fédérale. Avec près de 30% des voix, le parti agrarien devance de très loin toutes les autres formations, le second parti ayant obtenu 18,8% (PS). Malgré cela,

le président du parti rose tente d'imposer les règles du jeu à l'UDC pour l'élection de son deuxième conseiller fédéral. Le but étant bien entendu de pouvoir refuser d'élire les candidats officiels du parti en prétextant qu'ils ne remplissent pas les conditions établies. Quelle en est sa légitimité ?

Premièrement, le fait que l'UDC a droit à son second siège ne fait aucun doute. Elle occupe la place de première formation politique depuis... 1999. Depuis cette date, les raisons invoquées pour lui refuser son deuxième fauteuil ont été aussi diverses qu'opportunistes. En 1999, donc, c'est une manœuvre visant au remplacement des conseillers fédéraux PDC 6 mois avant les élections qui a été habilement utilisée afin de ne pas pouvoir les faire partir après un si court mandat.

En 2003, le succès de l'UDC fut tel qu'il n'était pas possible de lui refuser cette place. Cette parenthèse de raison ne dura cependant pas longtemps. Dès l'année suivante, le président du PS Hans-Jürg Fehr revendiqua... un troisième siège pour la gauche. Il invoquait une sous-représentation du PS et des Verts au Conseil fédéral, demandant l'élection d'un troisième d'entre eux. Problème ? C'est deux partis pesaient à eux deux moins de 31% des voix.

Selon une telle logique, ce n'est aujourd'hui pas du second siège UDC qu'il faudrait parler... mais bien du troisième.

Toujours selon les calculs faits durant la législature 2003-2007, le PRD ne

méritait en aucun cas de maintenir ses deux sièges, d'après la direction du PS. Le PRD pesait alors 17,3% des voix. En appliquant la même logique, il apparaît clairement aujourd'hui que le PS lui-même devrait prendre garde, n'était plus loin de ce fameux score.

Revenons maintenant à des élections plus récentes. En 2011, le grand parti de gauche vota en faveur de la Conseillère fédérale représentante du PBD. Nouvelle situation, nouvel argument : on ne va pas évincer une ministre qui ne démissionne pas et travaille « bien ». C'était vite oublier qu'en vue des élections fédérales de 2007, le PS prévoyait de s'attaquer au siège d'Hans-Rudolph Merz, en place lui aussi depuis 4 ans seulement.

En 2011 toujours, la gauche refusa d'accorder à l'UDC son deuxième siège, rendant ridicule la comparaison des voix nécessaires pour obtenir un élu entre les différents partis : alors que 650'000 électeurs UDC n'étaient représentés que par un élu, 450'000 électeurs socialistes avaient deux représentants (donc 225'000 voix pour un siège) et seuls 160'000 électeurs PBD obtenaient une représentation d'un siège.

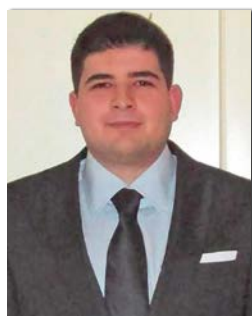
Les exemples sont encore nombreux (on pourrait citer le cas de leurs cousins verts, qui affirmaient déjà avoir droit à un siège au Conseil fédéral lorsque les sondages leur promettaient 9,5% des suffrages...) mais la conclusion s'impose d'elle-même. Le parti socialiste tente de justifier tant bien que mal son refus d'accepter le verdict des urnes : depuis 16 ans, le peuple suisse a choisi de porter l'UDC au rang de premier parti. Depuis 20 ans, il lui a octroyé une confiance claire traduite en progression quasi-continue de son électorat.

Le peuple démontre ainsi qu'il soutient suffisamment les thèses de l'UDC pour lui accorder deux Conseillers fédéraux. Et que ces Conseillers fédéraux n'ont pas à représenter une ligne molle et vide de sens comme le voudrait la gauche. Preuve en est le score historique obtenu en 2007, après 4 ans de mandat de Christoph Blocher. Il n'y a aujourd'hui qu'une chose à faire : écouter la population et accorder à l'UDC la représentation qu'elle mérite sans magouille ni condition intenable.

Ne changeons pas notre hymne national!



Jean-Philippe Gay-Farret
Vice-Président Jeunes UDC
Suisse



Nicolas Fardel,
Membre du comité exécutif
élargi

L'Hymne national est un symbole fort de notre patriotisme. Il représente un signe d'appartenance à notre pays et nos valeurs qui permet d'unir allemands, romands, tessinois et romanches. L'hymne national est un chant solennel qui ne se change pas au gré des saisons ou des époques. C'est un chant qui réunit toutes les suisses et tous les suisses dans la contemplation des beautés qui font notre pays. Le Cantique Suisse est parfaitement adapté, contrairement à ce que l'on peut entendre. Il s'émerveille devant nos montagnes et parle de la bénédiction de Dieu ; hors des dogmes, sans haine et sans fermeture mais dans l'ouverture, la spiritualité et la contemplation. Le Cantique suisse, est composé en 1841 par Alberich Zwyssig (1808-

1854) avec les paroles de Leonhard Widmer (1809-1867). Depuis cette date il fut chanté lors d'événements patriotiques où les chœurs d'hommes de tout le pays l'ajoutent à leur répertoire avec des traductions en français et en italien. Le cantique suisse obtient son statut d'hymne national le 1er avril 1981, le Conseil fédéral constatant qu'il s'agissait là d'un chant purement suisse, digne et solennel.

Cependant, de nombreux « intellectuels » pensent que notre hymne patriotique n'est plus adapté à notre époque, qu'il est dépassé et qu'il gêne les non-chrétiens. Un concours a même été lancé pour trouver de nouvelles paroles. Ceci est inacceptable !

L'argument principal de ces nouveaux penseurs est que la population ne connaît pas les paroles. C'est un comble quand on pense que ceux qui reprochent à nos concitoyens de ne pas connaître notre hymne sont les mêmes qui ont supprimé son apprentissage dans nos écoles.

Depuis de nombreuses années, les Jeunes UDC se battent pour conserver les valeurs de notre Suisse dont ce Cantique fait partie. En cette période de fête nationale, nous tenons à réaffirmer notre soutien à cet hymne qui fait la fierté de notre nation.

C'est pourquoi, les sections romandes des Jeunes UDC demandent aux parlementaires de tous les cantons suisses de réintroduire l'apprentissage de l'hymne national dès l'école primaire. Il est grand temps que les écoliers et l'ensemble des citoyens de notre pays puissent fièrement chanter cet hymne majestueux.





Tunnel routier du Gothard : pas de bricolage au détriment de la sécurité



Par Jean-François Rime
Président Comité interpartis « OUI au tunnel du Gothard »

Le tunnel routier du Gothard est en service depuis 35 ans et 36 personnes y ont déjà perdu la vie, la plupart dans des collisions frontales. La sécurité ne peut être améliorée qu'en construisant un second tube et en rendant

le trafic unidirectionnel. La proposition des opposants au tunnel d'ériger une glissière centrale de sécurité escamotable est contre-productive. La glissière de sécurité peut être un piège mortel et un obstacle insurmontable pour les secours. Les adversaires du tunnel jouent dans un contexte d'irresponsabilité avec la sécurité des conducteurs et de leurs passagers. Et ils gaspillent les fonds publics, car la construction d'un second tube coûte moins que le bricolage avec des rampes pour le chargement des véhicules.

En 2001, onze personnes sont décédées dans une collision frontale dans le tunnel routier du Gothard. Ce genre d'accident peut être évité si on rend la circulation unidirectionnelle en construisant un deuxième tube. Seule une telle mesure apporte la sécurité nécessaire dans le tunnel routier du Gothard. Des glissières centrales de sécurité sur 17 kilomètres n'améliorent aucunement la sécurité, mais présentent au contraire un risque supplémentaire d'accident. Déformées et tordues, ces glissières ne peuvent plus être escamotées et sont un obstacle pour les secours.

Les adversaires du tunnel et promoteurs de l'initiative des Alpes proposent comme alternative au deuxième tube routier du Gothard jusqu'à six rampes pour le chargement des véhicules. Pour une telle réalisation, il faudrait construire un corridor supplémentaire de chargement pendant la phase d'assainissement et investir massivement dans du matériel roulant qui irait à la casse l'assainissement terminé. Les adversaires du tunnel posent des conditions sans se préoccuper des conséquences financières inacceptables. Le bricolage avec des solutions de rampes de chargement sont un gouffre financier. Elles coûteront nettement plus que la construction d'un second tube sans compter les coûts d'entretien et de réparation incontournables tous les 30 ans.

Le comité interpartis « OUI au tunnel du Gothard » s'engage pour un assainissement propre et durable du tunnel routier du Gothard qui améliorera la sécurité. Ce n'est possible qu'avec un deuxième tube.



Veiller à la sécurité de notre pays

Le groupe parlementaire UDC s'est réuni aujourd'hui à Berne pour sa première séance après les élections fédérales. Tant les nouveaux que les anciens membres étaient présents à cette réunion. Les parlementaires UDC ont dit leur profonde inquiétude devant les épouvantables actes terroristes commis à Paris et aussi devant les flux de migration incontrôlés en Europe. Ils ont confirmé leur engagement en faveur d'une armée de milice forte qui veille à la sécurité du pays et de ses habitants et ils invitent avec insistance le Conseil fédéral à garantir immédiatement la sécurité des frontières na-

tionales en empêchant les passages illégaux. Cette première séance après les élections a en outre servi à reconstituer le groupe.

Les conseillers nationaux tessinois de la Lega, Roberta Pantani et Lorenzo Quadri, le conseiller national genevois MCG Roger Golay ainsi que le conseiller aux Etats hors parti Thomas Minder du canton de Schaffhouse feront partie du groupe UDC durant la législature à venir. Ce partenariat qui a fait ses preuves pourra donc se poursuivre.

Protéger les frontières

Le groupe UDC est consterné devant l'attitude de la Confédération et des cantons qui refusent toujours de prendre des mesures efficaces contre le chaos de l'asile alors que les demandes d'asile explosent. Il est évident aux yeux de l'UDC que les frontières nationales doivent être immédiatement contrôlées avec l'aide de l'armée. Les migrants qui arrivent d'Etats sûrs – donc aussi des pays voisins de la Suisse – doivent être renvoyés aux frontières. Grâce à l'UDC, le Parlement débattrra durant la session d'hiver à venir de la protection des frontières et de la situation lamentable qui règne dans le domaine de l'asile.

Pour une armée de milice forte

Le Parlement se penchera une fois de plus durant cette session d'hiver sur le développement de l'armée. L'UDC exige une armée avec un effectif crédible et un bon équipement. Pour atteindre cet objectif, il faut un budget d'au moins cinq milliards de francs par an. Seule l'armée est capable de défendre le pays et ses habitants dans des situations extraordinaires.



Exproprier des propriétaires immobiliers privés pour loger des requérants d'asile – ça ne va pas, non?



Par Hans Egloff, SVP conseiller national
8904 Aesch

Il n'est pas acceptable que des propriétaires immobiliers suisses soient contraints de céder leurs terrains et maisons pour contribuer à régler le problème posé par l'afflux de requérants d'asile.

Le Parlement fédéral a approuvé la nouvelle loi sur l'asile il y a un mois environ. Amplement débattue durant la dernière session par les deux chambres législatives, la révision a finalement obtenu l'aval tant du Conseil national que du Conseil des Etats lors des votes finaux du 25 septembre 2015. Elle a été largement soutenue, un seul parti, l'UDC, s'y opposant notamment en raison des avocats gratuits pour tous les requérants d'asile et de la nouvelle procédure de planification qui permet à la Confédération d'affecter ses immeubles au logement de requérants d'asile sans demander auparavant l'autorisation des cantons et des communes concernés. Basée sur le droit en vigueur, la procédure ordinaire de demande du permis de construire serait remplacée par une procédure de planification rapide et centralisée. Cette réglementation comporte même la possibilité d'exproprier des immeubles pour installer des centres fédéraux d'accueil de requérants d'asile. Pour toutes ces raisons, l'UDC a annoncé déjà avant le vote final le lancement d'un référendum contre la révision de la loi sur l'asile.

Dans ma fonction de président de la Fédération immobilière Suisse (sigle allemand: HEV), c'est évidemment la disposition sur l'expropriation qui me fait le plus de soucis. En son article 95b, la loi révisée sur l'asile permet au Département fédéral de justice et police (DFJP) de „procéder, au besoin, à l'expropriation“. Vous avez bien lu: pour appliquer le programme de logement des requérants d'asile, la Confédération n'impose pas seulement une procédure de planification centralisée, mais donne de surcroît la compétence au DFJP d'exproprier. Cette disposition va beaucoup trop loin. D'une manière générale, d'ailleurs, le DFJP s'arroge tous les pouvoirs: il autorise les

procédures de planification et exécute les procédures d'expropriation. Le droit de participation des cantons et des communes est réduit à la portion congrue et la législation actuelle sur l'autorisation des constructions est écartée.

L'idée d'exproprier pour installer des centres d'asile est intolérable

Cette atteinte grave à la garantie de la propriété et à l'autonomie des cantons et des communes est proprement intolérable. La Constitution fédérale garantit la propriété en son article 26. La législation sur l'expropriation entraîne forcément une atteinte massive à la propriété. Elle ne doit donc être appliquée qu'avec une extrême retenue. Il n'est pas acceptable que des propriétaires immobiliers suisses soient contraints de céder leurs terrains et maisons pour contribuer à régler le problème posé par l'afflux de requérants d'asile. Une expropriation pour réaliser des logements de requérants d'asile constitue un instrument disproportionné.

Bien que personne ne souhaite parler publiquement de la possible expropriation de propriétaires, la situation juridique créée par la révision de la loi sur l'asile est parfaitement claire. En présence d'un intérêt public, l'Etat ou plutôt le Département fédéral de justice et police peut exproprier des propriétaires immobiliers suisses afin de pouvoir réaliser des logements pour des requérants d'asile. Il est évident à mes yeux qu'une légitimation légale de procéder à des expropriations est faite pour être appliquée dans la pratique. Il faut absolument éviter cela. La collaboration avec des particuliers ne doit se faire que sur une base privée – par exemple, par la location de logements vides aux communes à condition que les pouvoirs publics garantissent le loyer, la caution et les frais annexes et que les bailleurs privés bénéficient d'un interlocuteur qui leur permette de régler les problèmes particuliers liés à ce type de location.

Protéger la propriété privée

Je m'oppose avec détermination à toute mesure de contrainte contre les propriétaires immobiliers. Le projet d'article 95b LAsi viole le cœur de la législation sur la protection de la propriété. Le législateur franchit ainsi une limite qui doit être infranchissable. Voilà pourquoi je soutiens le référendum contre la loi révisée sur l'asile.

LA REDACTION



EDITEURS :

- Union Démocratique du Centre
Jeunes UDC Suisse

REDACTEUR EN CHEF :

- Niels Rosselet-Christ (NE)
nfrc@hotmail.ch

REDACTEURS EN CHEF ADJOINTS :

- Valentin Christe (VD)

REDACTEURS (-TRICES) PERMANENT(E)S:

- Yohan Ziehli (VD)
- Samuel Jäggi (GE)
- Jérémie Lobsiger (JU)
- Anthony Marchand (FR)

MENTIONS LÉGALES

**Directeur de la publication/
Rédacteur en chef:** Thomas Fuchs,
a/Conseiller national et Conseiller
cantonal, Berne-Niederbottigen
tf@thomas-fuchs.ch

Éditeur: Association de soutien
SVP/JSVP

Rédaction DIE IDEE, Boîte postale
6803, 3001 Berne

Collaborateurs permanents: Lu-
kas Reimann, Conseiller national,
Wil (SG), Erich J. Hess, Conseiller
cantonal, Berne, Jürg M. Stauffer,
Ittigen (BE)

Téléphone: 079 302 10 09

Fax: 031 398 42 02

Site internet: www.zeitungidee.ch

Courriel: idee@jsvp.ch

PC-Konto:

Junge SVP Suisse 65-269996-5

COMMENTAIRES ET ANNONCES

Des espaces publicitaires sont disponibles. Nos prix sont à disposition sur demande.

Les membres des Jeunes UDC et sympathisants de toute la Romandie sont libres de poster un article, une lettre ouverte ou un commentaire dans „l'Idée“. Prière de vous adresser au rédacteur en chef pour plus d'informations.

Sauf en cas de dérapage flagrant, nous n'exerçons aucune censure ; les commentaires et lettres ouvertes ne doivent pas nécessairement être en accord avec la ligne de rédaction. Les débats contradictoires nourrissent la réflexion.

CONTACTS

idee@jsvp.ch
+41 (0)78 847 23 90
CCP Jeunes UDC Suisse
65-269996-5
www.jsvp.ch





Nouvelle loi sur les produits du tabac: plus de réglementations – moins de liberté

L'UDC s'oppose avec détermination à la loi sur les produits du tabac adoptée aujourd'hui par le Conseil fédéral. Ignorant superbement les nombreuses réponses critiques, voire carrément négatives recueillies par la procédure de consultation, le Conseil fédéral poursuit sa politique basée sur des interdictions, des réglementations et la mise sous tutelle des citoyennes et des citoyens.



L'UDC s'oppose avec détermination à la loi sur les produits du tabac adoptée aujourd'hui par le Conseil fédéral. Ignorant superbement les nombreuses réponses critiques, voire carrément négatives recueillies par la procédure de consultation, le Conseil fédéral poursuit sa politique basée sur des interdictions, des réglementations et la mise sous tutelle des citoyennes et des citoyens. Cette tendance s'exprime également dans la „Stratégie nationale Addictions“. La responsabilité individuelle et la liberté des citoyennes et des citoyens sont une fois de plus foulées au pied et, contrairement aux promesses de dérégulation multipliées par le Conseil fédéral, l'économie

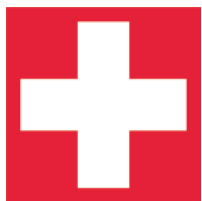
privée est inondée de nouvelles prescriptions, interdictions et réglementations tatillonnes.

L'Office fédéral de la santé publique prétend mener sa nouvelle offensive dans le but de protéger la jeunesse en suggérant que les problèmes s'accroissent à ce niveau. Ces allégations sont en contradiction totale avec une étude demandée par le même Office de la santé qui, au printemps dernier, confirmait une baisse sensible de la consommation d'alcool et de tabac chez les jeunes. Où donc est la vérité?

Les citoyens adultes mis sous tutelle

Dans sa réponse à la procédure de consultation concernant la nouvelle loi sur les produits du tabac et la Stratégie nationale Addictions, l'UDC Suisse avait déjà clairement pris position en critiquant sévèrement une politique hostile à l'économie et mettant sous tutelle les citoyennes et les citoyens. Ce projet ayant suscité de nombreuses autres réponses critiques, voire des refus, l'obstination du Conseil fédéral à maintenir son projet est pour le moins surprenante. Il appartiendra au nouveau Parlement de mettre fin à ces tendances et à rétablir des valeurs comme la responsabilité individuelle et la liberté.

À part une foule de nouvelles réglementations, interdictions et prescriptions ainsi qu'une lourde bureaucratie et la mise sous tutelle de la population, la nouvelle loi n'apporte guère d'avantages pour la santé des citoyens et des jeunes. Le tabac est un produit engendrant du bien-être, parfaitement légal, admis par la société et déjà largement réglementé. Sous l'influence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Office fédéral de la santé cherche en fait à réglementer tous les domaines de la vie et à pousser sournoisement l'interdiction de tous les produits de consommation prétendument nocifs. Le tabac est suivi par l'alcool, puis par le sucre et les matières grasses. Il est temps de s'opposer avec fermeté à ce paternalisme insupportable de l'Etat, à ces atteintes à la sphère privée des gens et à la liberté économique. L'UDC rejette cette loi et elle compte sur le soutien de toutes les forces libérales du pays.



**La politique t'intéresse ?
Tu souhaites t'investir pour ton pays, La Suisse ?
Engage-toi dès maintenant !**

- Je souhaite devenir membre des Jeunes UDC
- Je souhaite m'abonner au journal « L'IDEE » en français (abonnement CH : CHF 35.–)
- Je souhaite m'abonner au journal « L'IDEE » en allemand CHF 35.–

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

NPA _____ LOCALITE _____ CANTON _____

DATE DE NAISSANCE _____ TEL. _____

EMAIL _____ SIGNATURE _____

A remplir et renvoyer à : JEUNES UDC SUISSE, CASE POSTALE 6803, CH-3001 BERNE

